

Montréal, le 25 avril 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
MILLER THOMSON sencrl  
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5

**Objet : Demande relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc.  
Dossier de la Régie : R-4202-2022, phase 2**

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint, la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Gazifère dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements **au plus tard le 11 mai 2023 à 12 h.**

Par ailleurs, le 20 avril 2023, en réponse à la demande de la Régie dans sa décision procédurale D-2023-047, Gazifère a déposé la pièce B-0045, soit le « *Summary of Engineering Report for Gazifère Hydrogen Blending* ».

Or, le sommaire des conclusions finales de l'étude ne correspond pas aux attentes exprimées par la Régie dans sa décision procédurale précitée.

Ainsi, la Régie réitère sa demande et ordonne à Gazifère de déposer l'*Étude finale sur la phase 1* produite par Enbridge Gas **au plus tard le 8 mai 2023 à 12 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.